

# Convention de partenariat

entre

**l'académie d'Aix-Marseille**

et

**la Fondation Culturespaces**

**sous égide de la Fondation Agir Contre l'Exclusion**

**académie  
Aix-Marseille** 

**RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**



2

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

**l'académie d'Aix-Marseille**

*Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence*

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,  
d'une part,

et

**La Fondation Agir Contre l'Exclusion**, Fondation Reconnue d'Utilité Publique par décret en date du 18 février 1994, habilitée à abriter des fondations (fondations sous égide) par arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 16 décembre 2013, ayant son siège au 361 Avenue du Président Wilson 93211 St Denis La Plaine Cedex, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 398 568 063, représentée par Madame Laurence Drake, en sa qualité de Délégué Général,

et

**La Fondation Culturespaces**, Fondation abritée par la Fondation Agir Contre l'Exclusion, dont le siège est à Paris 75008, 153 boulevard Haussmann, représentée par Monsieur Bruno MONNIER, en sa qualité de Président,

il a été convenu ce qui suit.

## PREAMBULE

**La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)**, conformément à ses statuts, a pour mission de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises sur les territoires afin de contribuer à la prévention et à la lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Pour ce faire, la Fondation développe l'innovation sociale et territoriale. Ses travaux de recherche-action sont diffusés au-delà de ses seuls membres.

A ce jour, plus de 5 650 entreprises sont ainsi en mesure de s'impliquer dans des actions novatrices dans les domaines de l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, la consommation... Ces dispositifs, développés dans le cadre du Réseau FACE, bénéficient à plus de 200 000 personnes en difficulté.

Depuis 2013, FACE est habilitée à héberger sous son égide des fonds et fondations. Dans ce cadre, FACE abrite la **Fondation Culturespaces**.

Depuis 2009 la **Fondation Culturespaces** permet aux enfants fragilisés par la maladie, le handicap et l'exclusion sociale de vivre des expériences artistiques et culturelles uniques pour s'éveiller, se développer, se révéler.

Convention de partenariat  
Académie Aix-Marseille / Fondation Culturespaces

Paraphes :



Afin de favoriser l'expression de leur créativité, la Fondation Culturespaces développe des programmes pédagogiques adaptés aux enfants et intervient au sein d'établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire, de structures sociales, d'hôpitaux pédiatriques et de structures d'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Des expériences ludiques et interactives sont proposées dans huit établissements culturels d'exception : le Musée Maillol à Paris, les Arènes de Nîmes, le Château des Baux-de-Provence, les Carrières de Lumières aux Baux-de-Provence, le Théâtre Antique d'Orange, la Cité de l'automobile à Mulhouse, l'Atelier des Lumières à Paris et l'Hôtel de Caumont à Aix-en-Provence.

En sensibilisant à la Culture, à l'Art et au Patrimoine de façon inclusive et engageante, la Fondation Culturespaces fait rimer solidarité avec créativité. Cette singularité fait de la Fondation Culturespaces une référence en France en matière d'éveil culturel et artistique pour les enfants en situation d'exclusion.

Depuis 2012, la Fondation Culturespaces met en œuvre des programmes éducatifs et culturels à destination d'enfants scolarisés sur le **territoire Aix-Marseille Provence**. Ces actions sont destinées aux enfants scolarisés dans le 1er degré. Les programmes sont développés en partenariat avec plusieurs grands sites culturels dont les Carrières de Lumières aux Baux-de-Provence, l'Hôtel de Caumont Centre d'art à Aix-en-Provence et le Château des Baux-de-Provence.

La Fondation Culturespaces souhaite développer des partenariats locaux avec les écoles primaires de façon à accompagner le développement de l'éducation artistique et culturelle conformément à :

- La circulaire interministérielle n°2008-059 du 29 avril 2008 qui prévoit en particulier le développement de la fréquentation des institutions culturelles, nationales et locales ainsi que le contact direct du public avec les œuvres.
- La circulaire interministérielle n°2013-073 du 3 mai 2013 qui présente la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle pour l'élève dans un cadre partenariat complétée par l'arrêté du 1er juillet 2015 sur le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- la charte nationale sur l'éducation artistique et culturelle adoptée à l'unanimité et présentée publiquement par les ministres de l'éducation nationale et de la culture en juillet 2016.
- la circulaire interministérielle du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents.

L'Académie d'Aix-Marseille et la Fondation Culturespaces souhaitent engager des actions accompagnant la participation des élèves. Ils souhaitent également valoriser ces actions et les promouvoir auprès de tous les acteurs concernés.

La présente convention définit les orientations communes du partenariat.

Convention de partenariat  
Académie Aix-Marseille / Fondation Culturespaces

Paraphes :



## **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'Académie et la Fondation Culturespaces souhaitent collaborer à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle par la mise en œuvre des projets à destination du public scolaire éloignés de la culture, que l'éloignement soit d'origine culturelle, sociale, psychologique, physique ou même géographique.

## **Article 2 – Descriptif et mise en œuvre des projets**

### **2.1. Mobilisation des établissements scolaires**

La Fondation Culturespaces souhaite s'adresser aux écoles primaires de l'Académie d'Aix-Marseille classés REP, REP + ou situés en zones rurales isolées.

Pour cela, l'Académie d'Aix-Marseille et la Fondation Culturespaces mèneront une collaboration étroite pour s'assurer de la mobilisation des établissements de premier degré classés REP, REP + ou situés en zones rurales isolées et une participation aux différents programmes développés sur le territoire.

### **2.2. Programme prévisionnel des projets**

Pour l'année scolaire 2019-2020, l'Académie d'Aix-Marseille et la Fondation Culturespaces ont défini ensemble que le partenariat porte sur quatre actions spécifiques :

- a) Le programme éducatif et culturel « Art en immersion » aux Carrières de Lumières (Baux-de-Provence)
- b) Le projet « A la découverte de l'Hôtel de Caumont » à Caumont centre d'Art (Aix-en-Provence)
- c) Le parcours de visite « Entre cour et jardin » à Caumont centre d'Art (Aix-en-Provence)
- d) La visite libre du Château des Baux-de-Provence

La Fondation Culturespaces souhaite mettre à disposition des enseignants et des élèves de niveau primaire des outils de médiation (dossiers pédagogiques, kits pédagogiques, matériel créatif et supports téléchargeables via le site internet de la Fondation...).

Les enseignants pourront ainsi consulter des ressources dédiées sur un site internet et prolonger ainsi leur familiarisation avec les sites culturels et les projets éducatifs proposés par la Fondation Culturespaces.

## **Article 3 – Obligations des parties**

### **3.1 Obligation de l'académie**

L'académie d'Aix-Marseille soutient la Fondation Culturespaces pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus.

Convention de partenariat  
Académie Aix-Marseille / Fondation Culturespaces

Paraphes :



Ainsi, elle s'engage à :

- Communiquer et diffuser les offres pédagogiques de la Fondation Culturespaces auprès des Inspecteurs de l'Éducation nationale et de la communauté éducative de l'académie.
- Mobiliser les équipes pédagogiques pour accompagner la dynamique de la Fondation Culturespaces en direction du public scolaire éloigné de la culture, que l'éloignement soit d'origine culturelle, sociale, psychologique, physique ou même géographique.
- Rechercher des aides pour contribuer au financement du transport des enfants de leur établissement scolaire au site culturel (Hôtel de Caumont, Carrières de Lumières, Château des Baux-de-Provence).
- Prévoir des réunions d'information pour les enseignants pour la présentation des actions portées par la Fondation Culturespaces sur les territoires suivants : Marseille, Arles et Aix-en-Provence.
- Diffuser la convention auprès des établissements scolaires des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse en lien avec les Directions des services départementaux de l'éducation nationale.
- Référencer, dans le respect des droits d'auteur et du caractère d'archives publiques, les ressources artistiques et pédagogiques utilisées dans les différents projets mentionnés ci-dessus, sur le site académique dédié à l'éducation artistique et à l'action culturelle.
- Créer une rubrique spécifique « Fondation Culturespaces » sur le site de la DAAC avec apparition du logo de la Fondation Culturespaces.
- Ce que la réalisation de ressources sur support numérique fasse l'objet d'un développement privilégié en s'appuyant notamment sur le réseau CANOPE, portail de ressources pour les enseignants.

### 3.2 Obligations de la Fondation Culturespaces

La Fondation Culturespaces s'engage à :

- Pour le projet « Art en immersion » aux Carrières de Lumières : mettre à la disposition des classes participantes un kit pédagogique par classe contenant le matériel pédagogique et le matériel artistique pour les ateliers.
- Faire participer gracieusement les enfants aux programmes éducatifs, parcours de visite ou visites libres (dans la limite des places disponibles pour chaque programme).
- Mettre en ligne sur le site web de la Fondation Culturespaces les ressources pédagogiques et ressources artistiques liées aux projets proposés.
- A insérer un lien hypertexte vers le site internet de l'Académie ainsi qu'un lien hypertexte vers le site internet sur le site internet de la Fondation Culturespaces avec apparition du logo de l'Académie.
- Intégrer durablement la médiation dans les projets produits par la Fondation Culturespaces.

Convention de partenariat  
Académie Aix-Marseille / Fondation Culturespaces

Paraphes :



#### **Article 4 – Communication**

Les logos des parties seront portés sur l'ensemble des documents et des supports produits dans le cadre de la présente convention.

#### **Article 5 – Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an et entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction.

#### **Article 6 – Calendrier – Descriptif des actions menées**

Un descriptif des différents projets envisagés dans le cadre de la présente convention seront établis (Annexe 1).

Ils seront susceptibles d'être complétés tout au long de la durée de la présente convention mentionnée en article 5.

#### **Article 7 – Résiliation - Litiges**

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations réciproques convenues à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par une ou les autres parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois et après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de région.

Fait à Aix-en-Provence, le ~~14~~ **19 JUIN 2019** en trois (3) exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour la Fondation abritante FACE



**Bernard Beignier**

Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

**Laurence Drake**  
Déléguée Général



Pour la Fondation  
Culturespaces



**Bruno Monnier**  
Président

Convention de partenariat  
Académie Aix-Marseille / Fondation Culturespaces

Paraphes :



## Annexe 1 – Descriptif des projets

### 1) Le programme éducatif et culturel « Art en immersion » aux Carrières de Lumières (Baux-de-Provence)

Art en immersion est un programme éducatif et culturel qui vise à développer la culture générale et la créativité des enfants en situation d'exclusion sociale, fragilisés par la maladie ou par le handicap. En 2019, il est conçu autour de l'exposition **Van Gogh, La nuit étoilée** présentée aux Carrières des Lumières aux Baux-de-Provence (du 1 mars 2019 au 5 janvier 2020).

Le programme est conçu en 4 étapes :

Etape 1 : Atelier pédagogique en classe dont l'objectif est de familiariser les enfants avec l'univers artistique de Vincent Van Gogh.

Etape 2 : Visite libre de l'exposition Van Gogh, La nuit étoilée à l'Atelier des Lumières à Paris ou des Carrières des Lumières. Durée de l'exposition Van Gogh.

Etape 3 : Atelier créatif : en classe ou au sein de la structure, les enfants créent une œuvre collective à partir d'un paysage de Van Gogh.

Etape 4 : Mini-exposition au sein de l'école ou de la structure les enfants exposent leurs œuvres et invitent parents et proches à partager ce moment.

Le programme a pour objectif de permettre aux enfants de s'ouvrir à l'univers artistique de Vincent Van Gogh, en argumentant des choix individuels, en observant des détails, en repérant les constantes du langage plastique de l'artiste afin de familiariser les enfants avec les œuvres qu'ils découvriront dans l'exposition immersive.

Le programme permet aux enfants de nouer des liens avec l'univers de l'artiste, de formuler leurs émotions face aux œuvres tout en écoutant celles des autres enfants du groupe puis en découvrant écrits et histoire de l'artiste.

Le programme a également pour but d'éveiller l'expression artistique des enfants par des activités pratiques. Couleurs, mouvements et épaisseurs des matières traduiront leur appropriation des codes esthétiques et la richesse plastique de l'artiste.

Art en immersion s'adresse aux établissements scolaires prioritaires (classes du CP au CM2), aux structures sociales, aux services pédiatriques, aux IME et aux associations de quartiers.

A partir de mars 2020, le programme sera dédié à l'artiste **Salvador DALI**.

Convention de partenariat  
Académie Aix-Marseille / Fondation Culturespaces

Paraphes :

## INFORMATIONS PRATIQUES

### CARRIÈRES DE LUMIÈRES

Route de Maillane  
13520 Les Baux-de-Provence

### ACCÈS

#### BUS

Ligne 59 Saint Rémy de Provence - Arles

#### VOITURE

Autoroutes A7, A9, A54

#### AUTOCAR

Parking 25€/place

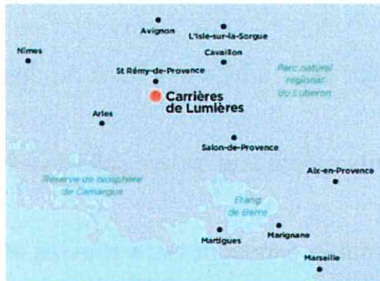
### HORAIRES

Les Carrières de Lumières  
sont ouvertes tous les jours

Janvier, mars, novembre et décembre : 10h-18h

Avril, mai, juin, septembre et octobre : 9h30-19h

Juillet : 9h30-19h30



WWW.CARRIERES-LUMIERES.COM



Fondation dédiée à l'éveil culturel  
et à la créativité des enfants fragilisés



Depuis 2009, la Fondation Culturespaces permet aux enfants fragilisés par la maladie, le handicap et l'exclusion sociale de vivre des expériences artistiques et culturelles uniques pour s'éveiller, se développer, se révéler.

Afin de favoriser l'expression de leur créativité, la Fondation Culturespaces développe des programmes pédagogiques adaptés aux enfants et intervient au sein d'établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire, de structures sociales, d'hôpitaux pédiatriques et de structures d'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Des expériences ludiques et interactives sont proposées dans des établissements culturels d'exception tels que le Musée Maillol à Paris, les Arènes de Nîmes, le Château des Baux-de-Provence, l'Hôtel de Caumont à Aix-en-Provence et les Carrières de Lumières aux Baux de Provence.

www.fondation-culturespaces.com

### MÉCÈNES D'ART EN IMMERSION



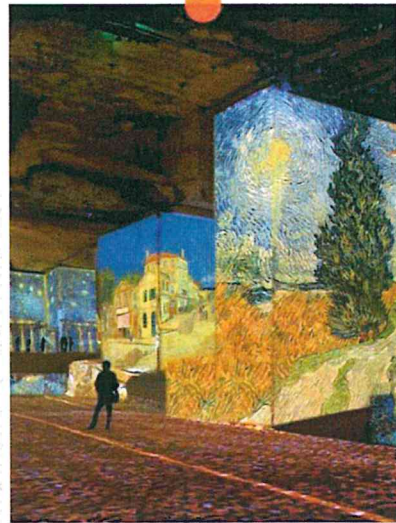
PARTENAIRE PROJET



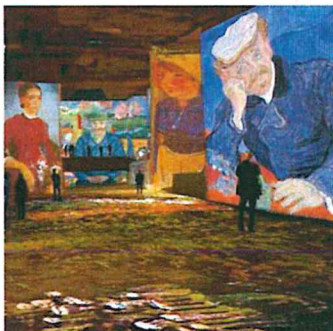
## ART EN IMMERSION

Programme éducatif et culturel  
à destination des enfants fragilisés

CARRIÈRES DE LUMIÈRES, BAUX-DE-PROVENCE



## VAN GOGH AUX CARRIÈRES DE LUMIÈRES



Situées à 800 mètres du Château des Baux, à 15 km au nord-est d'Arles et à 30 km au sud d'Avignon, les Carrières de Lumières proposent des expositions immersives monumentales.

Les Carrières de Lumières exposent cette année l'œuvre d'un génie de la peinture, ignoré de son vivant, Vincent Van Gogh (1853-1890). Sur les 7 000 m<sup>2</sup> des Carrières, une création visuelle et sonore retrace la vie intense de l'artiste tourmenté qui peignit pendant les 10 dernières années de sa vie plus de 2 000 tableaux, aujourd'hui dispersés à travers le monde.

Ces œuvres proposent un voyage visuel et sonore qui renouvelle le regard sur la peinture et la richesse chromatique de Van Gogh.

L'EXPOSITION SERA PRÉSENTÉE DU 1 MARS 2019 AU 5 JANVIER 2020

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### S'OUVRIR À L'UNIVERS ARTISTIQUE DE VINCENT VAN GOGH :

En argumentant des choix individuels en observant des détails, en repérant les constantes du langage plastique de l'artiste afin de familiariser les enfants avec les œuvres qu'ils découvriront dans l'exposition immersive.

### NOUVER DES LIENS AVEC L'UNIVERS DE L'ARTISTE :

En formulant ses émotions face aux œuvres, en écoutant celles du groupe puis en découvrant écrits et histoire de l'artiste.

### ÉVEILLER L'EXPRESSION ARTISTIQUE DES ENFANTS PAR DES ACTIVITÉS PRATIQUES :

Couleurs, mouvements et épaisseurs des matières traduiront leur appropriation des codes esthétiques et la richesse plastique de l'artiste.

### BÉNÉFICIAIRES

Établissements scolaires - classes du CP au CM2 - structures sociales - services pédiatriques - IME - associations de quartiers

### UN PROGRAMME CLÉ EN MAIN

L'ensemble des outils pédagogiques et du matériel ainsi que le mode d'emploi détaillé des ateliers vous seront remis avant la première étape du programme.

Au sein des établissements scolaires, les enseignants animent les étapes 1 et 3 en autonomie grâce au matériel et aux supports pédagogiques fournis. Dans les structures sociales et au sein des services pédiatriques, un médiateur anime les étapes 1 et 3.

Le groupe d'enfants découvre l'exposition sous la responsabilité de la structure avec un encadrement de 1 adulte pour 5 enfants (obligatoire).

## LES 4 ÉTAPES DU PROGRAMME



Cette action pédagogique s'organise en 4 temps intrinsèquement liés les uns aux autres.

Tout débute avec un atelier pédagogique dont l'objectif est de familiariser les élèves avec l'univers artistique de Vincent Van Gogh.

Le second temps est la visite de l'exposition immersive dédiée à Van Gogh.

Cette visite est suivie par un nouveau temps d'atelier où cette fois, les élèves traduiront plastiquement l'ensemble de leurs expériences immersives.

Le dernier temps de l'action est consacré au partage avec les familles ou les pairs de ce parcours artistique et des productions réalisées par les élèves.



Convention de partenariat  
Académie Aix-Marseille / Fondation Culturespaces

Paraphes :

BB

2

M



## 2) Le projet « A la découverte de l'Hôtel de Caumont » à Caumont Centre d'Art (Aix-en-Provence)

« A la découverte de l'Hôtel de Caumont » est une initiative ludique et pédagogique qui vise à faire découvrir l'Hôtel de Caumont - Centre d'art à Aix-en-Provence de façon adaptée à des enfants fragilisés par la pauvreté ou l'exclusion sociale.

A travers ce projet qui s'inscrit dans la durée, et les partenariats établis avec des relais sociaux, la Fondation Culturespaces souhaite donner l'occasion aux jeunes de **se plonger dans la vie quotidienne des enfants au XVIIIe siècle**, siècle auquel a été bâti cet hôtel particulier classé Monument Historique.

Les enfants sont invités à participer aux **deux étapes du projet** :

- Une séance de **préparation à la visite** avec un médiateur culturel au sein de la structure sociale qui présente la vie quotidienne à l'Hôtel de Caumont à travers des jeux, de la musique, des images et des outils pédagogiques adaptés. Durée 1h30
- Une **visite guidée participative** du site sous la forme d'une chasse aux trésors qui propose aux enfants de découvrir l'histoire de l'hôtel particulier en résolvant des énigmes. Durée 1h30.

## 3) Le parcours de visite « Entre cour et jardin » à Caumont centre d'Art (Aix-en-Provence)

Le parcours a pour objectif de sensibiliser les enfants à l'art des jardins et éveiller leurs sens au contact des différentes variétés présentes.

En s'appuyant sur l'histoire de Jean-Baptiste de Bruny, baron de La Tour d'Aigues, qui était féru de sciences naturelles, de botanique et de zoologie ; les enfants sont invités à découvrir les codes des jardins dits « à la française » et à explorer les différentes essences d'arbres et de plantes à l'Hôtel de Caumont.

- Etape 1 : Le médiateur culturel introduit la séance dans la cour d'honneur et dévoile la passion botanique de Jean-Baptiste de Bruny en présentant aux enfants les planches d'un herbier.
- Etape 2 : Accompagnés du médiateur, les enfants découvrent le jardin sous forme de jeux.

Durée du parcours : 1h30 environ

*L'Hôtel de Caumont est l'un des plus beaux hôtels particuliers d'Aix-en-Provence datant du XVIIIe siècle. Situé à quelques pas du cours Mirabeau, dans le quartier Mazarin, il a fait l'objet d'une complète restauration. La réouverture au public a eu lieu en mai 2015, à l'occasion du trois-centième anniversaire de la pose de la première pierre. Il a pour vocation d'accueillir d'importantes expositions temporaires dédiées aux grands maîtres de l'histoire de l'art.*

## 4) La visite libre du Château des Baux-de-Provence

Au cœur de la citadelle des Baux, place forte médiévale, se dresse le Château des Baux-de-Provence. Le parcours de visite de ce grand site médiéval de la Provence, composé du château et de son village, nous entraîne à la découverte de lieux inattendus. Le château, du sommet de son éperon rocheux, domine un panorama époustouflant.

En plein cœur des Alpilles, la Camargue et la Provence s'étendent à perte de vue avec à l'est le vallon d'Entreconque et à l'ouest celui de la Fontaine. Ancré dans le roc depuis le XIIe siècle, il semble être l'ultime rempart de cette forteresse imprenable. Son donjon constitue le vestige le plus représentatif de cette architecture militaire.

Au Château des Baux-de-Provence, les enfants sont invités à découvrir ce qu'était la vie quotidienne au Moyen Âge, l'architecture médiévale et les techniques de combat de l'époque. L'enfant apprendra tous les fonctionnements et secrets des châteaux forts et pourra également admirer de puissantes machines médiévales en grandeur nature.

Convention de partenariat  
Académie Aix-Marseille / Fondation Culturespaces

Paraphes : 

